

# INFO SUD !

Sud Santé-sociaux Rhône  
HCL

*Bulletin d'information des sections SUD Santé-Sociaux aux Hospices Civils de Lyon*

## CONTRE L'EXTRÊME DROITE, DANS LA RUE ET DANS LES URNES !

Depuis des années nous subissons des politiques libérales qui tournent le dos au social. Le déclassement, l'abandon de nos industries et de nos services publics, le passage en force de la réforme des retraites, l'absence de perspectives de progrès, la banalisation des thèses racistes, tout cela constitue le terreau sur lequel l'extrême droite prospère.

Avec la décision de Macron de dissoudre l'Assemblée nationale, le risque d'une extrême droite au pouvoir est réel. Contrairement à son discours, le RN n'a jamais défendu les droits des travailleurs.euses et des publics que nous accompagnons... Les votes du RN au Parlement européen et à l'Assemblée nationale témoignent, qu'au contraire, il est le défenseur des privilèges des plus riches et du capital.

Au pouvoir, il accélérerait la destruction de notre secteur déjà ravagé : budgets systématiquement revus à la baisse, des structures d'accueil et d'accompagnement social, du médico-social en moins : insertion, handicap, protection de l'enfance. Ce sont des établissements publics de santé qui couleront.

### **Il n'y a pas de fatalité mais il y a urgence !**

Dans ce contexte exceptionnel, **SUD Santé-sociaux prend ses responsabilités et appelle, comme au 1<sup>er</sup> tour à soutenir l'alliance électorale de gauche Nouveau Front Populaire, dont le programme reprend nos principales revendications.**

Et dans les circonscriptions où ce choix n'est plus possible **nous appelons à tout faire pour barrer la route de l'Assemblée nationale à l'extrême-droite**

## Vous avez travaillé le 1<sup>er</sup> mai 2022 ?... ON DOIT VOUS PAYER DOUBLE !

En 2022, à la création du statut général de la fonction publique, un article prévoyait, comme dans le secteur privé, qu'une journée travaillée le 1<sup>er</sup> mai devait être payée double. Attention, rien à voir avec les indemnités de travail de jour férié, que nous touchons actuellement : Le traitement indiciaire, sur le bulletin de salaire, devait être multiplié par deux !

Curieusement, l'administration ne s'est pas précipitée pour appliquer cette mesure, on a attendu une circulaire d'application, qui a fini par arriver... en janvier 2024 ! Entretemps, une majorité de députés avaient dans leur grande sagesse supprimé le double salaire du 1<sup>er</sup> mai. Donc en 2023, 2024, circulez, il n'y a rien à voir.

Mais pour l'année 2022, c'est toujours valable ! Même si les directions d'hôpitaux traînent les pieds, SUD a fini par obtenir du ministère la confirmation que des directives avaient été envoyées aux établissements et que le paiement double s'appliquait, en plus et sans remettre en cause le versement des indemnités pour jour férié.

Si vous êtes concerné.e, ayant travaillé le 1<sup>er</sup> mai 2022, contactez-nous, nous vous remettrons un courrier-type à renvoyer à la DRHF.